

draient nous en persuader, d'afficher une certaine tolérance envers les minorités. Nous savons ce que cela a donné dans des pays qui s'y sont essayés. Si telle est l'attitude qu'on adopte ici, nous tremblons de frayeur à la pensée de ce qui pourrait survenir.

Les minorités ont énormément contribué en maintes occasions dans différents pays à la survivance même des droits fondamentaux de l'homme. Les minorités ont le droit d'exister comme elles l'entendent. Elles ont certainement un rôle important à jouer au Parlement. Elles assurent une sorte de sauvegarde, d'indépendance et d'avantage particulier que ne peut jamais offrir la majorité, quelle qu'en soit la composition.

Nous avons été témoins, de la part du gouvernement, d'un mépris obstiné de ces droits et de l'adoption d'une devise équivalant à peu près à «La force prime le droit». Pourquoi a-t-il choisi un tel point de vue? On serait tenté de croire que les vis-à-vis détiennent le pouvoir depuis trop longtemps et qu'est devenue trouble leur vision de l'enjeu du débat: la protection des droits et des privilèges vitaux de notre Parlement. Ils sont peut-être même devenus un peu égocentriques.

Dans le passé, le premier ministre montrait un penchant pour les régimes autoritaires, parfois idéalistes peut-être mais néanmoins autoritaires. Il se peut qu'il essaie d'en introduire les principes dans les rouages d'un parlement qui a été jusqu'ici relativement libre. Dans les années à venir, les gens ne verront pas d'un bon œil la mesure rétrograde proposée aujourd'hui à notre Chambre.

Quel est l'enjeu réel de ce débat? Sûrement l'un des points fondamentaux de ce débat a été le grignotement continu des responsabilités et du pouvoir législatifs, alors que les responsabilités de l'exécutif étaient accrues au point de friser l'irresponsabilité. On peut se demander ce qu'il adviendra vraiment de la responsabilité ultime du Parlement. Nous avons accepté trop facilement que les responsabilités législatives soient grignotées.

On a parlé au cours de la journée des changements au Règlement qui ont été acceptés en décembre dernier. Un des changements fondamentaux a été de supprimer une attribution que le Parlement possédait depuis toujours, son pouvoir en matière de finance. On a supprimé ce pouvoir sans presque soulever de protestations. Ce n'est pas là la seule chose qui ait contribué à l'effritement des droits du Parlement. Quiconque a siégé à la Chambre, jour après jour, sait que le gouvernement a décidé arbitrairement qu'il lui suffisait qu'une partie du cabinet soit présente à la Chambre, chaque jour, pendant la période des ques-

tions. Le gouvernement a décidé que les réponses de quelques ministres, c'était tout ce que le Parlement devait savoir au sujet des activités de l'exécutif. Cette détérioration de la période des questions était une preuve de plus que le gouvernement considérait le Parlement comme un élément gênant.

Une discipline parlementaire de plus en plus stricte a été imposée aux députés ministériels, non seulement à l'égard de questions d'ordre économique ou juridique, mais de questions très confidentielles et de questions sociales et morales au sujet desquelles le gouvernement a adopté une attitude intransigeante. Le pouvoir législatif est grignoté peu à peu de toutes sortes de façons, et ce qui se passe aujourd'hui ne surprendra certes pas les députés.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a signalé aujourd'hui que c'est vraiment le peuple qui compte. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Les Canadiens comprendront ce qu'on propose ici en ce moment. Il ne s'agit pas seulement de limiter le nombre des discours au sujet d'un projet de loi, mais aussi de limiter la représentation libre et entière sur laquelle comptent les électeurs qui mandatent leurs députés à la Chambre.

Des voix: Très bien!

M. MacDonald: J'ai peine à croire que les députés de l'autre côté aient accepté sans sourciller la proposition faite cet après-midi par le leader du gouvernement à la Chambre. Ce parti compte trop de membres que je respecte, des gens qui ont servi le pays à d'autres titres, comme doyens de facultés de droit, qui ont été des chefs de file dans d'autres tribunes. S'ils examinent attentivement la proposition dont nous sommes saisis, ils auront recours à tout leur pouvoir de persuasion tant en public qu'en privé, pour s'assurer que nous ne nous engageons pas dans une voie qui ne saurait être autre qu'un simulacre de la dignité et de l'honorabilité de notre Chambre. Pour le bon fonctionnement et l'efficacité de notre institution, pour le bien non seulement du Parlement lui-même mais de tous les Canadiens, refusons à tout prix d'adopter une telle mesure.

• (8.20 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. MacDonald: Je suis porté à croire que les propositions que le leader du gouvernement à la Chambre nous a présentées cet après-midi traduisent une certaine irritation, je dirai même une certaine puérité, et ne potent pas à considérer sérieusement les